

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-MR-05 Promotion de l'emploi et amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux côtiers, jeunes et femmes aux alentours des espaces naturels protégés du secteur nord de Mauritanie
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mauritanie - L'action sera menée à Nouadhibou
Montants concernés	Coût total estimé: 10 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 10 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation AECID (Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement)
Code CAD	151 / 313
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A9. Create new economic opportunities for young women and men
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi 2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.1. Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours
Durée de la mise en œuvre	48 mois
Bénéficiaires de l'action	Les bénéficiaires directs seront 5 000 pêcheurs artisans, 2 000 agriculteurs, 150 femmes des coopératives, 150 professeurs et 1 500 élèves des écoles de Nouadhibou.

1. RESUME DE L’ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Les principales actions de ce projet visent à contribuer à la création d’emplois directs et à améliorer les conditions de vie et de travail de la population la plus vulnérable de la partie nord de la Mauritanie, qui comprend principalement les jeunes pêcheurs artisanaux et les femmes travaillant dans la transformation du poisson. Actuellement, la structure économique existante à Nouadhibou dans le secteur de la pêche fait que les bénéfices de l’activité se concentrent sur un petit nombre d’entrepreneurs et exportateurs. Le projet envisage une meilleure distribution de la richesse tirée des ressources de la pêche et de l’agriculture pour réduire la pauvreté et intervenir sur les causes profondes de la migration.

Le projet contribuera à la création d’emplois nets dans le secteur de la pêche artisanale, à la transformation de produits halieutiques et au développement d’autres activités économiques dans le secteur agricole, qui complémentent l’activité saisonnière de la pêche. Egalement, le projet contribuera à ce que la pêche artisanale conserve la capacité à générer des emplois, dans une pêcherie déjà surexploitée. En effet, si la gestion durable au niveau national relève des politiques du Ministère des Pêches et de l’Economie Maritime, certaines actions du projet sont orientées vers une plus grande rationalisation de l’activité (diminution des pertes post-capture) et à la génération d’une approche partagée avec les pêcheurs pour l’utilisation d’engins plus responsables et respectueux de l’environnement. Egalement, il est prévu d’augmenter la valeur ajoutée des produits halieutiques via leur transformation.

Finalement, des actions de sensibilisation sont prévues dans les écoles de la ville. En effet, selon les estimations de la Direction Régionale de l’Enseignement National, 60% des élèves sont fils et filles des personnes qui exercent des métiers en rapport avec la mer.

1. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

1.1. Contexte national, le cas échéant

La Mauritanie est un des pays les plus pauvres du monde d’après l’indice du développement humain qui le situe au 156e rang (156/188 IDH 2015), et d’après les revenus par habitant (959 EUR en 2014) qui le placent au 156e rang sur les 188 pays qui possèdent des données.

Le projet s’inscrit dans les politiques sectoriels et nationales de la Mauritanie. Ainsi, il est cohérent avec la *Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l’Économie Maritime 2015-2019* en particulier avec les suivants axes opérationnels : 2. Amélioration des services et fonctions clés en appui au développement et à la gestion durable de la pêche maritime ; 3. Développement de systèmes d’exploitation durables et inclusifs des ressources halieutiques marines ; 4. Développement responsable et inclusif des filières de valorisation des produits de la pêche maritime. Egalement, avec le *Cadre d’investissement pour le développement durable des pêches en Mauritanie*, en particulier avec la composante 1 du Programme « Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des pêcheries ».

Finalement, la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la SCAPP (en cours de finalisation et validation), considère le secteur de la Pêche comme un secteur porteur de la croissance (faisant partie du levier 1 de la SCAPP), signalant, entre autres, « (viii) la faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des menaces écologiques et environnementales et des risques liés à la surexploitation des ressources et au danger auquel elle expose la préservation et la durabilité de celles-ci » (Processus d’élaboration du SCAPP : Rapport du levier 1).

Egalement, le projet s'inscrit dans le cadre de la politique du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique. Il intervient sur un des pays prioritaires, sur des aspects liés à la création d'emploi net, au maintien de l'emploi actuel et à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population locale. Il se focalise en outre sur la zone géographique de Mauritanie qui a été le point de départ de toute l'immigration irrégulière provenant de ce pays vers l'UE. La Mauritanie, et en particulier la ville de Nouadhibou, a constitué ces dernières années un des principaux points de départ des pirogues chargées d'immigrants dont l'objectif était d'atteindre l'Europe via les îles Canaries. Bien que l'étroite collaboration entre la Mauritanie et l'Espagne soit parvenue à endiguer cette voie d'immigration qui était extrêmement dangereuse pour les propres immigrants qui devaient parcourir près de 700 km à bord de petites embarcations, la Mauritanie constitue encore aujourd'hui aussi bien un foyer d'émigration qu'un point de transit d'immigrants provenant de pays situés plus au sud (Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, etc.) et plus récemment de l'est. S'il n'existe pas de statistiques officielles et fiables depuis 2013 (RGPH 2013) sur les personnes candidates à l'émigration qui séjournent à Nouadhibou, les estimations plus fiables parlent d'un chiffre majeur de 15 000 personnes. Par ailleurs, tenant en compte que les activités liées à la pêche artisanale emploient plus de 30 000 familles par année (estimation de l'Autorité du Port Artisanal), nous pouvons déduire que la promotion des activités liées au secteur vont bénéficier en partie ces populations candidates à l'émigration.

1.2. Contexte sectoriel

L'émigration en Europe au départ du nord de la Mauritanie touche, en partie, des personnes qui vivent des métiers de la mer (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, etc.). Bien que le phénomène migratoire ait diminué ces dernières années, on n'est pas à l'abri de nouveaux épisodes. Le lieu de pêche, qui constitue actuellement la principale source d'emploi du nord du pays, fait l'objet d'une surexploitation qui met en danger sa capacité de génération d'emploi parmi les pêcheurs et parmi les transformateurs. Une gestion durable adéquate du lieu de pêche artisanale constitue le meilleur instrument aussi bien pour maintenir ces emplois que pour augmenter leur nombre à travers la création et le soutien des coopératives de femmes travaillant dans la transformation de produits issus de la pêche artisanale et le développement des activités en parallèle qui permettent de combler le caractère saisonnier de la pêche

Les captures provenant de la pêche artisanale sont destinées aussi bien aux usines locales (usines de traitements, conserveries, etc.) qu'aux marchés locaux et apportent ainsi une protéine fondamentale pour la population locale. La transformation de produits halieutiques destinés au marché local reste peu développée et offre des opportunités d'emploi pour les femmes des coopératives existantes ainsi que pour la création de nouvelles coopératives de femmes, à condition qu'elles reçoivent le soutien nécessaire pour intégrer cette activité.

De façon analogue, la pêche artisanale et côtière constitue une importante source d'emploi, surtout pour les jeunes, qui sont en grande partie des étrangers (80% des pêcheurs, matelots, etc.) Il existe actuellement, dans le secteur nord qui correspond principalement au port de Nouadhibou, plus de 3500 pirogues qui donneraient de l'emploi direct à environ 15 000 pêcheurs. La pêche est donc un secteur vital pour le travail des jeunes et la réduction de la pauvreté en Mauritanie. Ce secteur génère 30% des emplois modernes de Mauritanie ainsi qu'un nombre important d'emplois indirects pour les services commerciaux de la pêche artisanale qui sont occupés par les femmes. Pour que le secteur des pêches continue à jouer pleinement son rôle en matière d'emploi, de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire

mais aussi de fixation des populations, il est indispensable que les ressources soient gérées de manière durable. Actuellement, la principale ressource de la pêche artisanale au nord est en situation de surexploitation. En effet, les évaluations réalisées par l'IMROP en 2014, montrent qu'au moins trois des principales pêcheries (poulpe, chinchar noir et ethmalose) sont surexploitées. Dans le cas du poulpe, pêcherie sur laquelle sont prévues certaines interventions dans le cadre du projet, les deux évaluations de l'IMROP concernant l'année 2012 (dernière année évaluée), confirment une situation de surexploitation, avec un excédent d'effort estimé entre 17% et 22%.

Les usines à terre offrent des emplois en majorité temporaires. Outre des stratégies de minimisation des charges, cette situation est dictée aussi par la saisonnalité des activités et la disponibilité des ressources. Ainsi, les usines de transformation et de conditionnement recourent à une main d'œuvre peu qualifiée et dans une large part féminine. La féminisation de certaines activités se trouve aussi dans la distribution (marché et sites de débarquements à Nouadhibou). Le soutien aux coopératives de femmes travaillant dans la transformation et la vente de produits de la pêche artisanale renforcera la création d'emplois stables dans ce secteur pour la population la plus défavorisée.

La surexploitation de la zone de pêche due à des pratiques de pêche non responsables, la diminution des captures, et la mauvaise commercialisation de leurs produits font en sorte que cette activité pourrait être rapidement en crise et avoir des répercussions sur l'emploi direct que produit la pêche artisanale côtière ainsi que sur les emplois indirects qu'elle génère. Ceci pourrait être particulièrement grave dans le cas des jeunes et des femmes dont la dépendance de la pêche artisanale côtière permet de fixer la population et de donner une opportunité de vie digne et stable aux jeunes. La principale cause de ces problèmes est l'augmentation de l'effort de pêche global. L'utilisation d'engins de pêche non sélectifs contribue aussi à la surexploitation des ressources et de la diminution des captures. L'utilisation de filets maillants en mono filament est habituelle – bien qu'interdite, ce qui augmente la pêche fantôme et l'impact de ces engins de pêche non sélectifs contre le propre écosystème du lieu de pêche.

Avec des campagnes de surveillance scientifique réalisées par l'IMROP, il sera possible de faire un suivi rapproché de l'évolution positive des mesures proposées, l'abondance et la taille des poissons pêchés. Egalement, sur les pertes post-capture : la FAO signale que « les engins de pêche responsables et sélectifs augmentent la qualité des captures et minimisent celles qui souffrent d'une certaine détérioration pendant le processus de pêche ». Le remplacement des engins de pêche non sélectifs par des engins plus sélectifs contribuera à une gestion durable des ressources des pêcheurs artisiaux et à une meilleure qualité des produits disponibles pour les coopératives de femmes travaillant dans le secteur de la transformation qui sont soutenues par le projet.

D'autre part, les captures de poulpe par la flotte de pêche artisanale à l'aide de pots à poulpe en plastique ont augmenté de façon considérable ces 15 dernières années. La qualité du poulpe en tant que produit a diminué à cause de l'absence de conditions appropriées pour assurer leur conservation, leur transport, leur manipulation et la formation des équipages des pirogues à ces effets. L'amélioration des systèmes de transport des captures pourra donc avoir un impact positif sur la réduction de pertes. De plus, l'utilisation des pots en argile pour la pêche de poulpe pourra réduire l'impact des plastiques sur l'environnement marin ainsi que générer une activité complémentaire dans le cadre du projet.

2. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

2.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Ce projet est la conséquence des différentes interventions que la Coopération Espagnole, principalement à travers de l'AECID, et d'autres administrations publiques espagnoles comme le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (MAGRAMA) ou la Coopération décentralisée espagnole (Gouvernement de la Galice, Iles Canaries, etc.), ont développé en Mauritanie depuis plus de 15 ans.

Dans ce sens, nous pouvons signaler les expériences suivantes :

- Dans le cadre de l'appui à l'amélioration de la formation des pêcheurs et en particulier de la sécurité maritime, la Coopération Espagnole a travaillé avec la Fédération Nationale de Pêche et l'Académie Navale pour le développement d'une activité plus sûre pour les pêcheurs. Dans ce sens, la formation était accompagnée d'une fourniture de matériels (gilet de sauvetage, GPS, signalisation lumineuse, etc.). Ces cycles de formation ont eu une grande incidence dans la diminution des accidents sur la mer et la prise de conscience des pêcheurs de l'utilité des matériels de sécurité, contribuant aussi à l'enrôlement des jeunes mauritaniens dans une activité pratiquée normalement par des actifs d'autres nationalités (Sénégalais, Guinéens, etc.). Néanmoins, on a constaté qu'en raison des rotations des équipages, ces formations doivent se répéter périodiquement.
- Egalement, dans le cadre des formations générales sur le métier de la pêche (mécanique, utilisation des engins de pêche responsables, techniques de pêche, etc.), la Coopération Espagnole en partenariat avec l'Académie Navale dans le cadre du projet Al Barsa (2005-2010), a développé plusieurs modules de formation des formateurs ou orientés aux différents métiers de la pêche (frigoristes, capitaines, matelots, transformation, etc.) De même, le projet avait développé des échanges d'étude avec des institutions de référence du secteur en Espagne. Le projet a relevé que le manque de formation est l'une des plus grandes limites pour développer de façon pertinente le secteur en Mauritanie. Une capitalisation de toutes ces expériences est prévue dans le cadre du projet proposé. Avec une approche orientée vers la protection durable des ressources, il est envisagé de construire une salle de formation au profit de l'ISSM pour développer ce type de formations et faciliter le développement de coopérations pédagogiques adaptées.
- Un autre aspect du travail développé par l'Espagne dans le secteur est en rapport avec les acteurs qui donnent de la valeur ajoutée aux produits. En effet, les projets du Pôle de Développement de Tiguent, la Cooperative Legweichich ou CASAMPAC, ainsi que certaines interventions financées à travers ONGD, sont des exemples de projets avec des coopératives pour améliorer la transformation de produits halieutiques et la gestion de microcrédits accordés aux populations les plus défavorisées afin de les intégrer au marché du travail et de leur donner la possibilité de trouver un emploi. Finalement, des formations à la manipulation et à la commercialisation de produits halieutiques pour les femmes, ont été aussi organisées. Un des apprentissages tirés de ces projets est le besoin d'améliorer les mécanismes de gestion des microcrédits et suivi de l'activité, d'où l'importance d'impliquer des structures de crédit du pays existantes pour améliorer la durabilité des activités.
- Dans le cadre de la dynamisation économique du secteur à travers la construction et équipement des infrastructures (marchés, chambres froides, sécheurs, fermenteurs, équipements pour le transport, etc.), la Coopération espagnole a travaillé dans le cadre des

différents projets déjà mentionnés (Legweichich ou CASAMPAC) et autres comme la Construction des Pôles de Développement de Nouadhibou, spécifiquement focalisé sur l'emploi féminin. Entre les apprentissages tirés de ces projets, il est constaté que le point critique est toujours l'entretien des infrastructures ainsi que l'amortissement et la bonne passation dans la gestion des équipements. Il est prévu de développer des cahiers de charges spécifiques pour l'entretien et la maintenance des équipements pour assurer leur durabilité.

- La Coopération Espagnole a travaillé dans le secteur avec une vision de durabilité des pêcheries renforçant le contrôle et l'analyse scientifiques de celles-ci. À ce niveau, il est fort à signaler les collaborations existantes avec l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), institution de référence en matière d'avis et de conseil pour le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. Installé le long du littoral mauritanien, il assure un suivi régulier de la pêche artisanale et côtière et de la pêche hauturière. Les données collectées sont utilisées pour la conduite d'évaluation indirecte des stocks de poissons. L'IMROP mène aussi depuis 1982 des campagnes de prospection dans la ZEE mauritanienne.
- Egalement, dans le cadre de la coopération multilatérale, l'Espagne a financé à travers la FAO et la collaboration de l'IMROP des formations en matière de pêche durable et d'exploitation durable de la langouste verte (*Panulirus regius*) de la zone. Un programme de pêche responsable et durable a été élaboré, fondé sur le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO afin de l'intégrer au programme de l'Académie navale, qui est l'organe responsable des formations. Dans ce cadre, des nombreux matériels d'appui ont été élaborés. L'information sur l'état des pêcheries ainsi que le suivi scientifique, sont des aspects fondamentaux dans le cadre des projets qui appuient une exploitation durable.
- La sensibilisation sur le respect de l'environnement côtier est fondamentale pour introduire des facteurs de durabilité au niveau de différents acteurs de la pêche et autres. Avec financement du MAGRAMA principalement, plusieurs campagnes d'information environnementale au sein de la communauté scolaire de Nouadhibou (professeurs et élèves) concernant la conservation du milieu marin en général, ont été faites. Avec l'utilisation d'espèces emblématiques comme le phoque moine, la population écolière, compris dans un 60% des fils et filles des professionnels de métiers en rapport avec la mer, sont sensibilisés. Actuellement, 10% de la population écolière de Nouadhibou a suivi ces formations. L'utilisation d'autres supports de communication comme le documentaire, internet, etc., peut être mise à profit pour un plus grand impact.
- Au niveau du Banc d'Arguin, la Coopération Espagnole a travaillé étroitement avec la Garde Côtière pour renforcer la surveillance des aires protégées afin d'éviter la pêche illégale et présentant comme effet positif, la contribution de ces zones à la régénération des ressources halieutiques.
- Finalement, depuis 2011 la Coopération Espagnole finance un projet de sécurité alimentaire avec la Société National de Distribution de Poisson, pour collecter le 2% des captures de petits pélagiques, conformément à certains accords de pêche pour les revendre à des prix abordables à la population la plus vulnérable. Le projet, qui actuellement travaille dans toutes les Wilaya du pays, a fait objet d'une évaluation externe à mi-parcours. Parmi les recommandations, il faut signaler la nécessité d'améliorer les coûts de gestion de la SNDP ainsi que le ciblage au niveau des zones rurales (moughataa), les plus vulnérables.

2.2. Actions complémentaires

Plusieurs initiatives dans le sous-secteur de la pêche artisanale sont actuellement en cours de formulation ou de mise en œuvre en Mauritanie, notamment:

- L'appui sectoriel de l'Union européenne issu du Partenariat de pêche entre l'Union européenne et la Mauritanie, partenariat le plus important pour la Mauritanie et pour l'Union européenne. Les activités proposées dans cette fiche sont complémentaires de celles programmées dans le cadre de l'appui sectoriel.
- Un projet de la coopération financière allemande (KfW) qui soutient la surveillance des pêches depuis de nombreuses années et a lancé récemment un projet-pilote visant à mieux sécuriser et contrôler les activités de pêche en équipant les embarcations artisanales et côtières d'un mât et d'un réflecteur radar, de feux de position avec batterie, d'un panneau solaire et d'un système AIS (Automatic Identification System).
- Le projet "Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale" présenté conjointement par la GIZ et le BIT au Fonds fiduciaire. Ce projet prévoit d'améliorer le cadre juridique, la qualité des produits de la pêche et de créer des petites infrastructures de valorisation ainsi que de renforcer les capacités de gestion des petites et moyennes entreprises (PME) et des microentreprises (MPE) et la mise en place de formations professionnelles par alternance entreprise/école.
- La coopération allemande (GIZ) va mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Pêche Artisanale (PASA), visant à la transformation des produits halieutiques pour l'alimentation humaine et non pour la fabrication de farine de poissons. Ce projet prévoit le détachement de un ou deux experts allemands au ministère des pêches, ce qui devrait faciliter à moyen terme la coordination des partenaires de la Mauritanie.
- Un projet financé par la Banque mondiale destiné à améliorer l'identification et l'enregistrement des embarcations qui pratiquent la pêche artisanale; ce projet facilite aussi la mise en place du nouveau cadre légal basé sur les quotas de pêche et sur la collecte précise des données de capture. La modernisation du marché de poisson de Nouakchott est également prévue par ce projet.
- La Banque mondiale va lancer prochainement des actions ciblées dans le domaine de la formation dans ce secteur pour appuyer le développement du pôle halieutique de la Zone franche de Nouadhibou.

La taille des défis dans le sous-secteur de la pêche artisanale rend pertinentes toutes ces interventions. Cependant, étant donné le nombre croissant d'initiatives complémentaires, il sera d'autant plus important d'assurer une coordination étroite lors de la planification détaillée des activités et le ciblage des bénéficiaires.

2.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

À défaut d'une coordination des partenaires techniques et financiers sous le pilotage du gouvernement mauritanien, l'attaché-pêche de la Délégation coordonne le Groupe UE pour la Pêche (GUEP) qui se réunit régulièrement depuis 2014 et associe d'autres partenaires comme

la Banque Mondiale. L'Espagne y participe à travers un représentant de son ambassade (expert des pêches du MAGRAMA), et l'AECID aura de bonnes raisons d'y participer dans la mesure où ce projet serait approuvé.

Afin de garantir une coordination opérationnelle notamment avec le projet présenté par la GIZ et le BIT au Fonds Fiduciaire, il devrait être envisagé de réunir des Comités de Pilotage conjoints.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement

Pour contribuer à l'objectif général, le projet intervient sur 4 objectifs spécifiques signalés par la suite :

OS.1. Intégrer au marché du travail des secteurs défavorisés de la ville de Nouadhibou à travers la transformation des produits halieutiques et la réalisation d'activités économiques diversifiées en faveur des familles de pêcheurs.

Cet objectif cible les femmes et en particulier, les jeunes femmes des quartiers les plus pauvres de Nouadhibou, qui se consacrent à la commercialisation des produits de la pêche artisanale et qui constituent l'un des secteurs les plus défavorisés. L'objectif de cette action est d'augmenter les possibilités d'emploi et d'activité économique parmi les femmes qui vendent les produits de la pêche en les formant et en les dotant de matériels, d'infrastructures et de formation afin qu'elles puissent créer des microentreprises ou des coopératives de transformation de nouveaux produits halieutiques qu'elles vendront sur le marché local.

Etant donné également le caractère saisonnier de l'activité de la pêche, il est prévu de travailler avec ces groupes pour la réalisation d'activités économiques complémentaires à la pêche, en particulier sur certaines des plus de 800 parcelles de culture existant dans la ville de Nouadhibou. Pour ce raison, les actions prévues sont orientées vers l'installation de systèmes d'arrosage goutte-à-goutte dans les parcelles ainsi que vers la dotation de matériels et la formation aux coopératives d'agriculteurs. Le projet privilégie une approche territoriale qui prend en compte les différentes potentialités de la ville autres que la pêche.

OS.2. Maintenir la génératrice d'emploi du secteur de la pêche artisanale, à travers une approche d'exploitation durable des ressources et des réductions des pertes post-capture.

Cet objectif spécifique veut travailler en particulier à travers des actions positives qui améliorent la durabilité de la pêche artisanale afin de maintenir sa grande capacité de génération d'emplois directs. En effet, la pratique d'une pêche plus responsable et plus durable permettra que la pêche artisanale continue à créer des emplois. En partenariat avec les organisations de pêcheurs et les autorités mauritanienne, notamment l'institut scientifique (IMROP), différentes mesures seront considérées pour réduire l'effort de pêche, limiter l'impact des engins de pêche sur l'écosystème ou réduire les pertes post-captures. Avec la fourniture des matériels adéquats pour le transport depuis la pêcherie au

port (caisses isothermes), la valeur du produit ne se réduira pas et il n'y aura pas des pertes liées à sa manipulation pendant le transport et le débarquement au port. Il faut signaler également, que les matériels prévus dans le cadre du projet, seront achetés ou produits au niveau du marché local, avec le but de contribuer au développement de l'économie locale et la création des emplois.

OS.3. Améliorer les conditions de formation des institutions mauritaniennes sur la conservation et l'exploitation responsable de la zone de pêche.

En parallèle à la réalisation d'actions orientées à la création d'emploi, le projet prévoit de réaliser d'autres activités orientées à la formation des acteurs du secteur pour appuyer une vision axée sur la durabilité et la nécessité d'intervenir avec une approche environnementaliste. Pour ce faire, avec les différentes coopératives et associations des pêcheurs, le projet travaillera pour la création d'une dynamique de formation des formateurs, à l'objet de pouvoir multiplier les actions formatives. Dans ce sens, le rôle de l'Académie Navale dans le projet est fondamental.

OS.4. Sensibiliser la population sur la pêche plus responsable et durable.

A ce stade, la Direction Régionale de l'Enseignement National de Nouadhibou a proposé des formations environnementales sur l'activité de la pêche qui toucheraient le professorat comme les élèves des deux premiers cycles. Il est estimé que 60% des filles et garçons scolarisés ont des parents vivant des activités liées à la pêche ou la mer.

Par ailleurs, le projet prévoit aussi des sensibilisations ciblant les acteurs de la pêche.

3.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Les principales bénéficiaires sont les institutions publiques mauritaniennes qui dépendent du Ministère de la Pêche et l'Economie Maritime. Egalement, les autorités municipales et autres avec compétence dans le secteur de l'Agriculture et l'Enseignement.

Les bénéficiaires directs estimés seront 5 000 pêcheurs artisans, 2 000 agriculteurs, 150 femmes des coopératives, 150 professeurs et 1 500 élèves des écoles de Nouadhibou. Les critères de sélection prendront en compte différents facteurs, tels comme la vulnérabilité, le niveau éducatif, les charges familiales, la motivation, etc.

3.3. Résultats escomptés et principales activités

Les résultats escomptés sont les suivants:

OS1. : Intégrer au marché du travail des secteurs défavorisés de la ville de Nouadhibou à travers la transformation des produits halieutiques et la réalisation d'activités économiques diversifiées en faveur des familles de pêcheurs

R.1. Plusieurs coopératives de femmes sont intégrées au marché de l'emploi.

A.1.1. Réactivation, renforcement, formation et fourniture des équipements (caisses de transport, sécheuses, chambres de fermentation, etc.) d'au moins 3 coopératives de femmes d'environ 50 femmes chacune (NASR, RACHID ET RIMDOUBE MIDIO) pour la transformation et la vente de produits halieutiques comme source d'emploi.

A.1.2. Mise à disposition des coopératives de terrains pour la construction et installations pour la transformation de produits halieutiques. Il faut signaler qu'en

fonction de la disponibilité des terrains de la Zone Franche à la zone de La Charca, La Puntilla ou la SIGP, ils pourraient être cédés ou achetés. Le choix de ces zones est dû à la concentration sur celles-ci des activités et des populations cibles du projet.

A.1.3. Formation des femmes à la transformation de produits halieutiques. Pour ce faire, l'un des partenaires privilégiés pourrait être l'ISSN, la FNP ou des organisations de la société civile (CASAMPAC).

A.1.4. Dotation de microcrédits à des femmes pour lancer leur activité professionnelle. Les microcrédits seront fournis et gérés avec la participation de la PROCAPEC (agence de Promotion des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit).

A.1.5. Dotation et équipement des pôles de développement de Nouadhibou (voir section 3.1) comme lieux de transformation et vente de produits de la pêche artisanale.

R.2. Des activités économiques diversifiées, orientées aux familles de pêcheurs les plus défavorisés, sont promues.

A.2.1. Installation au bénéfice des coopératives, par des entreprises compétentes, d'un système d'arrosage goutte-à-goutte et dotation de moyens matériels pour la culture (semences, engrains, outils, etc.) dans les potagers qui seront cartographiés et identifiés dans la phase de formulation.

A.2.2. Développement d'activités économiques pour soutenir une pêche plus responsable (fabrication et entretien de pots céramiques, engins de pêche, etc.)

A.2.3. Appui aux coopératives agricoles pour l'amélioration de leur capacité de production et d'accès au marché, ainsi que de leurs capacités organisationnelles.

OS2. Maintenir la capacité génératrice d'emploi du secteur de la pêche artisanale, à travers une approche d'exploitation durable des ressources et des réductions de pertes post-capture.

R.3. La capacité de gestion pour une pêche durable comme source d'emploi, en particulier pour les jeunes, et de richesse et de fixation de la population à travers une meilleure mise en valeur de ses produits et l'utilisation d'engins de pêche plus durables et plus responsables, est améliorée.

A.3.1. Dotation de matériels (caisses isothermes, véhicules isothermes, etc.) destinés aux pêcheurs afin d'améliorer la mise en valeur économique des captures de poulpe. La pêche de poulpe constitue l'une des activités qui génère les plus de revenus. L'absence des matériaux adéquats pour son transport et son stockage produit des pertes importantes qui incident sur la valeur du produit et l'augmentation des captures.

A.3.2 En cohérence avec la politique mauritanienne de gestion de l'effort de pêche, une réflexion sera conduite avec les organisations de pêcheurs et l'IMROP sur la possibilité de développer des engins de pêche plus sélectifs ou ayant un impact plus limité sur le milieu marin. Le projet pourra financer une phase pilote sur quelques navires. Si l'expérience s'avère positive, une extension sera envisagée avec la mise en place de micro crédits ou autres instruments financiers pour permettre aux pêcheurs de remplacer leur matériel. Parallèlement, des campagnes de récupération et destruction d'engins de pêche abandonnés (notamment des filets mono filament) seront organisées pour réduire la pêche fantôme et l'impact sur le milieu marin.

A.3.3. Formation des pêcheurs artisiaux au sujet de la qualité des produits halieutiques et de la nécessité d'optimiser les bénéfices sociaux et économiques des captures, ainsi que sur la gestion de l'activité économique.

A.3.4. Un partenariat avec l'IMROP permettra tout au long du projet de renforcer le suivi des captures de la flotte artisanale basée à Nouadhibou et de veiller à l'évolution des stocks principaux ciblés par cette flotte.

OS3. Améliorer les conditions de formation des institutions mauritanienes sur la conservation et l'exploitation responsable de la zone de pêche.

R.4. Les conditions de formation des acteurs de la pêche au sujet de la conservation et de l'exploitation responsable de la zone de pêche comme source d'emploi et de richesse sont améliorées.

A.4.1. Construction d'une salle de formation à l'ISSM.

A.4.2. Fourniture des équipements et matériels didactiques adéquats.

A.4.3. Formation des formateurs sur l'exploitation responsable.

A.4.4. Formation des pêcheurs, coopératives de pêcheurs et transformatrices, mareyeurs, vendeurs, etc. sur la conservation du milieu marin et la zone de pêche.

OS4. Sensibiliser la population sur la pêche plus responsable et durable.

R.5. Les formations et sensibilisations dans le milieu écolier et autres sur la conservation et l'exploitation responsable de la zone de pêche comme source d'emploi et de richesse, sont réalisées.

A.5.1. Réalisation de campagnes d'éducation environnementale dans le milieu écolier orientées à la conservation du milieu marin et de la zone de pêche.

A.5.2. Sensibilisation des acteurs professionnels du secteur de la pêche sur l'éducation environnementale à la conservation du milieu marin et de la zone de pêche.

3.4. Analyse des parties prenantes

L'AECID sera responsable de la direction et exécution du projet, ainsi que d'entamer les relations institutionnelles avec les autres partenaires du projet. Pour développer sa mission, l'AECID comptera avec l'appui des institutions et organisations espagnoles suivantes :

- Le MAGRAMA fournira un appui technique à l'AECID, tenant en compte que ce Ministère a les compétences sur la Pêche et l'Environnement en Espagne. Pour remplir ce rôle, il sera accompagné par la Fondation CBD-Habitat qui travaille depuis plus de 20 années avec la Direction de l'Environnement de ce Ministère, la plus grande partie de cette période en Mauritanie (voir projet sur la conservation du phoque moine mentionné précédemment). La Fondation CBD-Habitat a un partenaire local, l'ONGD ANNAJAH, qui a développé un travail d'expertise avec les institutions mauritanienes mentionnées par la suite, en particulier, à Nouadhibou.
- TRAGSA, une expertise publique au service de l'Administration Espagnole. Elle exécute des travaux techniques, pour différents administrations publiques espagnoles, comme l'AECID ou le MAGRAMA (actuellement présente en Mauritanie). TRAGSA peut mobiliser des ressources techniques de façon rapide ainsi que fournir de l'appui/conseil technique ou développer des projets « clé en main ».

Les principaux partenaires du projet du côté mauritanien seront le Ministère de Pêche et de l'Economie Maritime, qui à travers la Direction de la Programmation et de la Coopération, assurera l'ancrage institutionnel du projet aux politiques publiques mauritanienes. Egalement, les institutions suivantes dépendant du MPEM :

- L'Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM/Académie Navale), et le Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de Pêche (CQFMP), qui seront les responsables de toutes les formations.
- La Fédération Nationale de Pêches (FNP), qui jouera un rôle essentiel dans la coordination des pêcheurs ainsi que dans certaines activités de formation prévues par le projet.
- L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), qui est l'unique institution de référence en matière d'avis et de conseil pour le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, et qui fera le suivi scientifique des pêcheries prévu dans le projet.

En outre, il faudra signaler le rôle des institutions suivantes :

- L'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou, qui dépend de la Présidence de la République. Elle est chargée du développement des activités de promotion économique dans toute la ville de Nouadhibou.
- La Mairie de Nouadhibou, qui est la responsable du développement des activités d'impact social sur la ville.
- La Direction Régionale de l'Enseignement, qui développera les activités de sensibilisation parmi la population scolarisée et pour les acteurs de la pêche.

Finalement, les différents coopératives partenaires du projet, qui seront appuyés pour la gestion des crédits par la PROCAPEC.

3.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
OS 1. Inexistence des terrains disponibles pour la cession aux coopératives.		<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'achat des terrains privés dans la zone d'intervention. - Déplacement de l'activité, dans le cas échéant, vers des zones limitrophes.
2. Limites du marché de consommation du produit transformé.	M	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de marché pour l'écoulement de la production. - Révision des procédures de transformation de poisson plus adaptées au consommateur.
3. Manque d'entretien des infrastructures.		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement sur la gestion des infrastructures.
OS. 2 Réticences sur l'introduction des changements dans l'activité.	M	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la FNP et l'ISSM du processus.

		<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des expériences réalisées dans le passé. - Actions démonstratives sur l'utilité des engins de pêche responsable.
OS.3 Manque d'intérêt des institutions	F	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales lignes des politiques publiques sectorielles visent une exploitation plus durable des ressources.
OS. 4 Manque d'intérêt des institutions	F	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à présent, la Direction Régionale de l'Enseignement National a sensibilisé plus de 1 600 élèves et professeurs, en collaboration avec ANNAJAH et d'autres partenaires.

Comme hypothèse principale, on peut signaler l'intérêt des institutions à développer le projet. Il faut dire que les autorités, au niveau central et local, ont été informées sur le projet pendant tout le processus d'élaboration de cette fiche, en fournissant des appréciations qui ont été prises en compte. De même, le MPEM est prêt à fournir une lettre d'intérêt pour l'exécution du projet. Finalement, les lignes des principales politiques sectorielles envisagent une vision de durabilité sur l'explication de la pêche, cohérente avec la vision de cette fiche.

Deuxièmement, une autre hypothèse est l'absence de difficultés majeures d'exécution pour des raisons administratives (disponibilité des terrains, de personnel, etc.). Dans ce sens, il est prévu de signer des conventions de partenariat spécifiques avec les différentes parties prenantes du projet, pour assurer l'exécution des activités selon une planification précise.

3.6. Questions transversales

Les principaux axes transversaux de l'action sont la lutte contre la pauvreté, l'accès aux ressources alimentaires, l'inégalité entre les sexes ainsi que la durabilité et la réduction de l'impact environnemental et des effets du changement climatique sur les activités économiques déterminantes du pays.

Genre et population jeune : c'est une des principales orientations du projet, dirigé principalement vers les femmes et les jeunes, qui vise le développement aussi bien de capacités d'entreprise et de génération de ressources (alphabétisation, formation technique) que le droit à une identité légale (registre civil), à l'amélioration de l'accès aux biens de production pour les femmes, à la direction et à la promotion de la femme dans les organes de gouvernance et à la gestion des associations et des coopératives opérant dans les différents espaces.

Environnement : le projet ambitionne que les activités liés à la pêche soient réalisées prenant en compte le respect de l'environnement et les mesures d'atténuation face aux processus de changement climatique. Il faut signaler qu'actuellement, aucune pêcherie en Mauritanie pratique une approche écosystémique de gestion. Le projet favorisera l'application des conventions internationales ainsi que la sensibilisation et la participation des communautés locales et des ONG à la conservation des espaces naturels. Toutes les activités administratives et qui impliquent l'utilisation de machines se réaliseront suivant une approche environnementale en matière d'économie, d'énergie, de limitation de l'impression de papier, etc., en particulier, pour minimiser les éventuelles émissions de CO2 et de gaz à effet de serre.

Marqueurs de Rio

Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important ¹	Objectif principal ²
Diversité biologique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>

Même si le programme ne considère pas l'approche Droits Humains, le projet interviendra sous une vision ancré aux droits, en particulier le droit à l'alimentation à travers des activités de divulgation sur la nutrition, la souveraineté alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

La mise en œuvre se fera à travers un organisme de gestion indirecte, l'AECID.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date de signature du contrat.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de six mois après la signature de la convention de délégation.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La mise en œuvre se fera à travers un organisme de gestion indirecte, l'AECID. Différentes modalités de partenariat, des subventions aux partenaires nationaux ou contrats avec d'autres participants espagnoles, seront accordées avec les autres parties prenantes du projet.

Suite à la signature de la convention de délégation entre l'Union européenne (Fonds fiduciaire) et AECID, il est envisagé de conclure des conventions de mise en œuvre spécifiques avec les autres partenaires du projet, soit des comptes à double signature et protocoles administratives concrètes, tels que :

- Le Ministère de la Pêche et l'Economie Maritime et ses institutions sous tutelle (ISSM, Fédération National des Pêches, IMROP, Autorité du Port Artisanale).
- L'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou comme responsable de la promotion de l'agriculture et la pêche dans la Wilaya.

¹ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

² Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

- La Mairie de Nouadhibou, comme responsable des projets sociaux à Nouadhibou.
- La Direction de l'Enseignement National, pour le développement des activités de sensibilisation du projet.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant EUR
<i>OS.1. Intégrer au marché du travail des secteurs défavorisés de la ville de Nouadhibou à travers la transformation des produits halieutiques et la réalisation des activités économiques diversifiées en faveur des familles de pêcheurs</i>	
R.1. Plusieurs coopératives de femmes sont intégrées au marché de l'emploi.	3 000 000
R.2. Des activités économiques diversifiées, orientées aux familles de pêcheurs les plus défavorisés, sont promues.	1 250 000
<i>O.S.2. Maintenir la capacité génératrice d'emploi du secteur de la pêche artisanale, à travers une approche d'exploitation durable des ressources et de réduction des pertes post-capture.</i>	
R.3. La capacité de gestion pour une pêche durable comme source d'emploi, en particulier pour les jeunes, et de richesse et de fixation de la population à travers une meilleure mise en valeur de ses produits et l'utilisation d'engins de pêche plus durables et plus responsables, est améliorée.	2 300 000
<i>O.S.3. Améliorer les conditions de formation des institutions mauritanienes sur la conservation et l'exploitation responsable de la zone de pêche.</i>	
R.4. Les conditions de formation des acteurs de la pêche au sujet de la conservation et de l'exploitation responsable de la zone de pêche comme source d'emploi et de richesse sont améliorées.	1 000 000
<i>OE4. Sensibiliser la population sur la pêche plus responsable et durable.</i>	
R.5. Les formations et sensibilisations dans le milieu écolier et autres sur la conservation et l'exploitation responsable de la zone de pêche comme source d'emploi et de richesse, sont réalisées.	600 000
Gestion/coordination (y compris les coûts indirects)	1 200 000
Communication et visibilité	300 000
Evaluations et audits	100 000
Imprévus	250 000
TOTAL DE L'ACTION	10 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

L'AECID sera responsable de la direction du projet et des relations institutionnelles avec tous les autres partenaires, étant soutenue techniquement par le MAGRAMA.

Le projet comptera avec une unité de gestion attaché au MEPM, mais qui développera les activités et séjournera à Nouadhibou.

- **Chef du Projet.** Chargé de la gestion des ressources humaines, la planification, l'exécution, le suivi et la justification du projet. Expertise dans le domaine de la pêche.
- **Expert en agriculture.** Spécialiste en génie rurale avec une expérience dans le développement de projets d'économie sociale.
- **Assistant administratif et comptable.** Il s'occupera de la gestion financière et comptable du projet, ainsi que de la gestion des achats, paiements de factures, etc.
- **Environnementaliste national.** Spécialiste dans le domaine de la sensibilisation et formation environnementale. Il est nécessaire qu'il soit local, puisque les formations pourront exiger la maîtrise des langues locales.
- **Assistants techniques de courte durée.** Ils seront mobilisés pour la réalisation d'activités ponctuelles dans le cadre du projet, environ 90 jours/année pendant toute la durée du projet.

Un Comité de Pilotage avec les fonctions de control et suivi du déroulement du projet, sera organisé au moins deux fois par an. Il sera constitué, d'accord à la pratique courant en Mauritanie, par arrêté ministériel et comptera avec les participants suivants:

- Un membre du MEPM
- Un membre du MEF
- Un membre de l'Autorité de la Zone Franche
- Un représentant de la Mairie de Nouadhibou
- Un représentant du Ministère de l'Enseignement National
- Un représentant de la FNP
- Un représentant de l'AECID
- Un représentant du MAGRAMA
- Un représentant des organisations de pêcheurs
- Un représentant de la Délégation de l'Union européenne

Il pourra être envisagé de tenir un Comité de Pilotage conjoint avec le projet "Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale" présenté par la GIZ et le BIT au Fonds Fiduciaire, si les deux projets sont approuvés.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'opérateur de mise en œuvre. À cette fin, il doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et un rapport final. Chaque rapport devra être adressé à la Délégation de l'UE en Mauritanie pour rendre compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action. La Délégation de l'UE en Mauritanie peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés pour réaliser des contrôles de suivi indépendants.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par l'organisation

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'opérateur de mise en œuvre. À cette fin, il doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et un rapport final. Chaque rapport devra être adressé à la Délégation de l'UE en Mauritanie pour rendre compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action. La Délégation de l'UE en Mauritanie peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés pour réaliser des contrôles de suivi indépendants.

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandée par la Commission.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les

contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Liste d'acronymes

AECID : Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement

CQFMP : Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de Pêche

IMROP : Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches

ISSM : Institut Supérieur des Sciences de Mer

MAGRAMA: Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement d'Espagne

MPEM : Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

PROCAPEC : Agence de Promotion des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit)

RGPH : Recensement General de la Population et de l'Habitat

SCAPP: Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée

ZEE : Zone exclusive économique

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entreprenariat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, et en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.	Productivité économique (par exemple, croissance du PIB, taux d'inflation, taux d'emploi) Niveaux de revenus (ventilé par sexe, âge, localité)		
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS1. Intégrer au marché du travail des secteurs défavorisés de la ville de Nouadhibou à travers la transformation des produits halieutiques et la réalisation des activités économiques diversifiés en faveur des familles de pêcheurs OS2. Maintenir la capacité génératrice d'emploi du secteur de la pêche artisanal, à travers une approche d'exploitation durable des ressources et des réductions de pertes post-capture. OS3. Améliorer les conditions de formation des institutions mauritanienes sur la conservation et l'exploitation responsable de la zone de pêche. OS4. Sensibiliser la population sur la pêche plus responsable et durable.	Nombre d'emplois créés (ventilé par sexe, âge, secteur, localité) à partir des projets et des programmes ; Nombre d'exploitations mises en marche Nombre de personnes ayant suivi une formation professionnelle (ventilé par sexe et âge) Nombre des pêcheurs ayant suivi une formation environnementale (par âge) Nombre d'élèves et professeurs sensibilisés (par âge et sexe). Nombre des pêcheurs sensibilisés (par âge)		

Résultats	R.1. Plusieurs coopératives de femmes sont intégrés au marché de l'emploi.	Nombre de femmes travaillant dans des coopératives et nombre de coopératives impliquées dans le projet	Actuellement, 3 coopératives identifiées avec 150 femmes	Au moins 500 femmes et 10 coopératives au total
	R.2. Des activités économiques diversifiés, orientés aux familles de pêcheurs les plus défavorisés, sont promus.	Nombre d'installations construites et aménagées	Aucune gérée par des coopératives	2 installations
	R.3. La capacité de gestion pour une pêche durable comme source d'emploi, en particulier pour les jeunes, et de richesse et de fixation de la population à travers une meilleure mise en valeur de ses produits et l'utilisation d'engins de pêche plus durables et plus responsables, est amélioré.	Nombre de parcelles avec arrosage automatique installé	Aucune parcelle actuellement	Au moins 500
	R.4. Les conditions de formation des acteurs de la pêche au sujet de la conservation et de l'exploitation responsable de la zone de pêche comme source d'emploi et de richesse sont améliorés.	Nombre de coopératives d'agriculteurs équipés	Ils manquent actuellement d'équipements appropriés	Au moins 5
	R.5. Les formations et sensibilisations dans le milieu écolière et autres sur la conservation et l'exploitation responsable de la zone de pêche comme source d'emploi et de richesse, sont réalisés.	Nombre de pirogues utilisant des méthodes de pêche plus sélectives et ayant un impact plus limité sur l'environnement	Aucune	700
		Nombre de pêcheurs artisiaux ayant des connaissances au sujet de l'exploitation responsable des ressources halieutiques et du milieu marin	500	Au moins 3 000 pêcheurs
		Nombre de professeurs et d'élèves sensibilisés au sujet de l'exploitation responsable des ressources halieutiques et du milieu marin	175 professeurs, plus de 500 élèves	Au moins 150 professeurs en plus et 1 500 élèves